

communes, nous devrions toujours nous efforcer d'être au courant des services pénitentiaires, nous assurant toujours que nous allons dans la bonne direction. Je signale en passant, que le rapport Fauteux nous a été soumis depuis très longtemps. Il ne serait pas juste de nous attarder sur ce rapport sans essayer d'avancer.

Je félicite le ministre et le gouvernement de poursuivre le programme commencé par l'ex-ministre, mon honorable ami de Kamloops (M. Fulton) pour l'agrandissement des institutions existantes et la construction de nouvelles institutions dans tout le pays. Tous ceux qui ont visité le pénitencier de Dorchester aussi souvent que moi, pour de brèves périodes, ne peuvent manquer d'apprécier les difficultés de ceux de qui dépend le service pénitentiaire canadien, quand ils s'efforcent de mettre en œuvre les programmes de réhabilitation. Il est presque impossible de faire marcher un tel programme avec le nombre trop élevé d'individus incarcérés dans nos institutions et, en conséquence, la sécurité devient le facteur essentiel aux yeux de tous.

J'aimerais dire au ministre qu'à l'heure actuelle, le moral du personnel est loin d'être bon. Ceci n'a rien à voir avec leur traitement. Sans doute, tous veulent plus d'argent quelle que soit leur tâche, et tous s'efforcent d'obtenir de nouveaux bonis. Je reconnais aussi que le gouvernement étudie actuellement un nouveau système de traitement pour ses employés. Ce n'est pas ce côté-là qui m'intéresse, mais le fait qu'ils ignorent ce qui peut arriver à des individus comme Réginald Colpitts, Léopold Dion et Georges Marcotte. Ils ignorent combien d'autres individus de la sorte qu'ils auront dans un établissement qui n'a pas été conçu pour recevoir de tels éléments.

Les gardiens du pénitencier de Dorchester ont demandé une indemnité de risque de \$1000 par année. Je ne crois pas qu'ils voulaient vraiment toucher le montant, mais je pense qu'ils tenaient surtout à ce que le gouvernement prenne les mesures voulues pour les protéger contre des détenus de ce genre. J'estime que nos lois ne permettent pas de garder les détenus de ce genre dans nos pénitenciers actuels. Plus tôt nous aborderons le débat sur la peine de mort, que ce soit pour l'abolir ou la maintenir, plus tôt les préposés aux pénitenciers pourront savoir ce qui les attend. La Chambre, selon moi, sera mieux en mesure de savoir ce qu'il faut faire

[M. Coates.]

de ces personnes qui se trouvent en ce moment dans nos institutions. Avant cela, nous ne pourrions pas prendre les décisions qui s'imposent à leur sujet.

• (7.50 p.m.)

On risque fort d'être trop indulgent envers les prisonniers. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'a laissé entendre dans son discours. Je crois à la réhabilitation. Je crois qu'il faut faire l'impossible pour préparer les prisonniers à retourner dans la société; mais on ne les remettra en liberté que s'ils se sont rendus compte qu'ils ont porté atteinte à la société et que toute récidive leur sera préjudiciable.

A mon avis, il n'y a pas lieu de fournir la radio et toutes autres formes de distraction, bref tout ce dont dispose l'homme libre, à un détenu qui s'est rendu coupable de crimes infâmes envers la société, avant qu'il reconnaisse la gravité de ce qu'il a fait et qu'il soit prêt à s'amender et à se préparer à réintégrer la société.

Je crois que si nous voulons faire preuve de sens pratique, nous devons avoir des institutions à sécurité maximum, moyenne et minimum. Je ne crois pas que nous en ayons un nombre suffisant non seulement pour répondre à nos besoins actuels, mais aussi pour loger ceux qui sont incarcérés chaque jour à un rythme de plus en plus accéléré. Il y a certainement de nouvelles méthodes que nous devrions adopter. Ces méthodes n'obtiendront pas nécessairement l'assentiment général, mais ce sont des mesures à longue portée qui, dans de nombreux cas, se sont révélées acceptables jusqu'à un certain point dans d'autres pays.

Je crois que notre régime de libération conditionnelle actuellement en vigueur est satisfaisant. Il comporte naturellement certaines lacunes, comme toute autre chose, mais je ne crois pas que nous fassions erreur dans notre façon d'envisager la libération conditionnelle. Je n'ai rien d'autre à ajouter. Je voudrais répéter cependant, que je crois que ce comité sera utile non seulement aux députés qui en feront partie, mais aussi au Parlement. J'espère que le comité sera établi rapidement, afin d'entreprendre l'étude de la question.

M. l'Orateur suppléant: Si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.